

**OBSERVATOIRE NATIONAL POUR LE RESPECT
DES DROITS HUMAINS ET LA TRANSPARENCE
DANS LE SECTEUR DE L'EXPLOITATION DES
RESSOURCES MINERALES**

— ** —

Dakar – SENEGAL

DENOMINATION

Observatoire National pour le respect des droits humains et la transparence dans le secteur de l'exploitation des ressources minérales

MISSIONS : les missions de l'observatoire sont :

- Aider à la promotion des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux Entreprises et aux droits de l'Homme et des directives communautaires de la CEDEAO;
- Aider l'Etat à se conformer aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux Entreprises et aux droits de l'Homme et aux directives communautaires de la CEDEAO ;
- Aider à rendre visible l'apport et le rôle des compagnies extractives à l'augmentation de la croissance économique et au développement du pays
- Aider au développement d'un climat apaisé en zones minières
- Veiller au respect des droits des communautés y compris ceux des femmes par l'Etat et les entreprises extractives
- Accompagner les populations pour la réparation des préjudices subis
- Réaliser des études et des recherches
- Faire des publications sur la situation des droits humains dans le domaine des ressources minérales
- Aider au renforcement des capacités de tous les acteurs sur la transparence et le respect des droits humains
- Jouer le rôle d'interface entre les acteurs (Etat, compagnies minières et communautés)

OBJECTIFS GENERAL

Veiller à la mise en œuvre des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux Entreprises et aux droits de l'Homme et des directives communautaires de la CEDEAO conformément à la vision minière africaine et aux dispositions légales nationales

OBJECTIFS SPECIFIQUES :

- Promouvoir les principes directeurs des NU et les directives régionales et sous régionales relativement à la gouvernance minière,
- Favoriser la protection des droits des communautés
- Amener l'Etat à mettre en place des mécanismes de réparation efficace ;
- Contribuer aux relations pacifiques et de dialogue entre les parties prenantes (Etat, Compagnies, communautés, Société Civile, élus locaux) ;
- Renforcer les capacités des acteurs étatiques et non étatiques
- Participer à la promotion du respect des droits humains dans l'exploitation des ressources minérales,
- Contribuer à la lutte contre les abus et discriminations à l'égard des femmes et l'exploitation des enfants, dans les zones d'exploitation
- Prévenir et aider à la prévention, la gestion et/ou la résolution des conflits dans le domaine de l'exploitation des ressources minérales ;

- Promouvoir la recherche, la publication, la collecte de données sur l'état du respect des droits humains dans le secteur de l'exploitation des ressources minérales.

COMPOSITION : les membres de l'observatoire sont :

1. un (e) représentant (e) du Ministère des mines
2. un (e) représentant (e) du Ministère de l'environnement
3. un (e) représentant (e) de la Chambre des mines
4. un (e) représentant (e) du CSDH
5. un (e) représentant (e) d' Amnesty Sénégal
6. un (e) représentant (e) de l'ONG « La Lumière »
7. un (e) représentant (e) du ministère de la justice , Garde des Sceaux
8. un (e) représentant (e) de PETROSEN
9. un (e) représentant (e) du réseau des Elus locaux
10. un (e) représentant (e) du Comité National ITIE,
11. un (e) représentant (e) de IDHP (Institut des Droits de l'Homme et de la Paix)
12. un (e) représentant (e) (SYNPICS)
13. un (e) représentant (e) de Société civile, PCQVP
14. un (e) représentant (e) du CONGAD
15. un (e) représentant (e) de ENDA Lead Afrique Francophone
16. un (e) représentant (e) de ARTICLE 19
17. un (e) représentant (e) de la Médiature
18. un (e) représentant (e) RSE
19. un (e) représentant de l'Association des géologues du Sénégal
20. un (e) représentant du réseau des PAPOM
21. un (e) représentant (e) du réseau des parlementaires dans le secteur des mines
22. un (e) représentant (e) du Réseau des chefs de villages (dans les localités où ces réseaux sont encore fonctionnels)
23. un (e) représentant (e) du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE)
24. une représentante de Women in Mining

NB :

- l'Observatoire est présidé par le CSDH
- Le président et le SG du CSDH sont d'office membres de l'observatoire

ORGANES : les organes de l'Observatoire sont :

- Assemblée des Parties Prenantes (qui est l'instance qui réunit tous les membres)
- Conseil Consultatif (qui est un organe de conseil, mais aussi une plateforme de concertation, de résolution des conflits, comprend en nombre égal les représentants l'Etat, les sociétés minières, et les OSC ainsi que le CSDH)
- Secrétariat Exécutif logé au CSDH
- Cellules relais régionales (abritées dans chaque région par un membre présentant les caractéristiques d'une personne ressource ou d'une organisation reconnue et opérationnelle pour faciliter les activités de l'observatoire)

LES VALEURS EXTERNES ET INTERNES

Valeurs Internes

- Ethique
- Intégrité
- Respect mutuel
- Engagement
- Objectivité
- Impartialité
- Transparence
- Solidarité
- Responsabilité
- Communication
- Participation
- Valorisation des compétences internes
- Equité
- Loyauté
- Respect des décisions prises en commun

Valeurs Externes

- Ethique/ Responsabilité
- Redevabilité
- Rigueur
- Impartialité
- Transparence
- Altruisme /Empathie
- Indépendance
- Leadership
- Respect mutuel
- Participation
- acceptabilité
- Recherche de la crédibilité